	METADONNEES
TITRE	Synthese_Base_de_donnees_sociales_CDG76_2023
DESCRIPTION	Depuis 2021, les collectivités locales et leurs établissements doivent renseigner une Base de Données Sociales (BDS), qui rassemble une variété de données (voir ci-dessous le lien vers l'arrêté du 10 décembre 2021) relatives à leurs ressources humaines (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social, discipline, etc.). Ces données permettent ensuite au Département d'établir son Rapport Social Unique, qui sert lui-même de base à l'établissement des Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines La synthèse de la base de données sociales proposée ici est la synthèse automatique réalisée en novembre 2024 via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données au 31 décembre 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion de la Seine-Maritime (voir métadonnées). Elle constitue, avec la synthèse du rapport social unique produite par le Département de la Seine-Maritime et les fichiers csv issus de la base de données, également publiées sur site, le Rapport Social Unique.
THEME DU JEU DE DONNEES	Administration et ses ressources
SOURCE DU JEU DE DONNEES	Département de la Seine-Maritime
MAILLE SPATIALE	Département de la Seine-Maritime
COUVERTURE SPATIALE	Département de la Seine-Maritime
DATE DE PUBLICATION	2025-09-01
DATE DE CREATION	2025-08-26
DEBUT DE LA PLAGE TEMPORELLE	2023-12-31
FIN DE LA PLAGE TEMPORELLE	2023-12-31
FREQUENCE DE MISE A JOUR	Annuelle
OBJET DE LA MISE A JOUR	Données et métadonnées
DATE DE MISE A JOUR	
MOTS CLEFS	Emploi, Département, agents, filière, catégorie hiérarchique, sexe, fonctionnaires, titulaires, stagiaires, BDS, RSU, RH, Ressources humaines, Base de données sociales, Rapport social unique, CDG76
NOM DE LA COLLECTIVITE	Département de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA COLLECTIVITE	22760540900019
NOM DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	Centre Départemental de Gestion (CDG) de la Seine-Maritime
NUMERO SIRET DE LA STRUCTURE PRODUCTRICE	28760002700042
LIMITE D'UTILISATION DU JEU DE DONNEES	Sans objet
LICENCE DU FICHIER	Licence ouverte Etalab version 2.0

	https://www.etalab.gouv.fr/wp-content/uploads/2017/04/ETALAB-Licence-Ouverte-v2.0.pdf
FORMAT DU FICHIER	.pdf
LIEN VERS LE FICHIER	https://seine-maritime.maps.arcgis.com/sharing/rest/content/items/ef93659190c148b3a8e7742296a9efbe/data
NOMBRE DE RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	3
INTITULE DE LA RESSOURCE 1	Site Légifrance Le site du service public de la diffusion du droit propose en téléchargement la version consolidée de l'arrêté du 10 décembre 2021, qui encadre la des indicateurs contenus dans la base de données sociales
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	Site internet avec données copiables ou téléchargeables
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 1	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044930851/
INTITULE DE LA RESSOURCE 2	Exemples de rapports sociaux uniques A titre de comparaison, il est possible de trouver divers RSU (voir définition dans les métadonnées) en ligne, téléchargeables au format.pdf. Les liens ci-joints renvoient aux RSU du département du Calvados et à la synthèse nationale annuelle disponible sur le site données-sociales.fr des centres de gestion (voir définition dans les métadonnées).
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	Site internet avec .pdf téléchargeable
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 2	https://www.calvados.fr/files/live/sites/calvados/files/documents/le-departement/RSU-2022-CD14.pdf et https://donnees-sociales.fr/dossier-de-presse-2-2/
INTITULE DE LA RESSOURCE 3	Site de l'INSEE Le site de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) propose une page dédiée à la Base tous salariés (BTS), constituée à partir des Déclarations sociales nominatives (DSN), qui doit être alimentée par toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts. Depuis 2009, son champ a été étendu aux trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), et aux salariés des particuliers-employeurs, il recouvre donc l'ensemble des salariés du secteur économique français. Cette base fournit de nombreuses données sur les emploi (nombre d'emplois en ETP, rémunération brute et nette, qualification des postes, type de contrat de travail, heures travaillées par sexe et qualification, etc.), dont certains traitements sont disponibles gratuitement.
FORMAT DE LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	Site internet avec données téléchargeables
LIENS VERS LA RESSOURCE COMPLEMENTAIRE 3	https://www.insee.fr/fr/information/2407785
NOMBRE D'ENTITES / NOMBRE DE PAGES	7

GLOSSAIRE

Centre de Gestion (CDG)

Les centres de gestion sont des établissements publics locaux à caractère administratif institués au niveau départemental (ou interdépartemental pour la région Île-de-France).

Ils se voient confier certaines missions en matière de recrutement et de gestion du personnel territorial (sans que les collectivités soient pour autant dessaisies de leur pouvoir de décision).

L'affiliation d'une collectivité ou d'un établissement à un centre de gestion peut être :

- obligatoire, pour les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de 350 fonctionnaires territoriaux titulaires et stagiaires à temps complet (article L452-14 du code général de la fonction publique) ;
- ou facultative pour toutes les autres collectivités et leur établissements.

Les CDG est en charge de la rédaction d'un RSU d'ensemble pour les collectivités de moins de 50 agents qui lui sont affiliées. Les CDG s'appuient pour cela sur les données fournies par ses membres.

Les collectivités et établissements de plus de 50 agents ayant leur propre Comité social et affiliés à un CCDG doivent établir leur propre RSU en s'appuyant sur la base des données sociales remplie par leurs propres agents via la plateforme « données sociales » des Centres de gestion. La BDS une fois remplie, elle leur est retournée par le CCDG.